

GURS ville internationale et centre d'attractions

18 000 pensionnaires et 54 nations représentées dans le camp surgi du sol

VACCINATION

Les parents qui désirent faire bénéficier leurs enfants de la vaccination antidiphtérique sont priés de les faire passer à la Mairie.

ETAT CIVIL DU MOIS D'AVRIL 1939

Mariage — Jacques-Joseph Grillon, cultivateur et Marie-Madeline Laman, cuisinière, commune.

MORLAAS

LA MORT DU CHIEN

On releva, en décembre, au carrefour de la route de la Vallée, le chien de Phanois à gravement blessé. Le pauvre animal ne pouvait marcher. Il était lamentable à voir et à entendre. Un gros camion, venant de la route de la Vallée, arriva sur l'autre bord de la route au moment où il se disposait à rentrer et se précipita pour éviter l'accident. De l'avis du vétérinaire, le chien n'aurait pas survécu à la blessure.

PRESTATION DE SERMENT

M. Armand Philibert a prêté serment devant le tribunal d'Orléon pour la justice de Saint-Martin Oust.

LA FOIRE

La foire annuelle de Mai, qui s'est tenue dans le village de Gurs, fut très bruyante par le froid et par les pluies. Les transactions s'en sont ressenties. Les diverses places furent, plus ou moins dépeuplées d'acheteurs. Les vendeurs se plaignent de la situation.

MILICIE EN BALADE

Un million, évadé du camp de Gurs, est en balade dans les hameaux de Saint-Germain. Les habitants ont été surpris de voir un millionnaire en balade dans les hameaux de Saint-Germain.

COLLISION

Un auto, qui en collision hippomobile, est entré en collision avec un autre auto, qui en collision avec un autre auto, est entré en collision avec un autre auto.

VIOLENCES

Un individu, qui en collision avec un autre individu, est entré en collision avec un autre individu.

NOUS PETITES ANNONCES

CLASSES

LAHOURCADE

OUVERTURE D'UNE AGENCE POSTALE

SEANCE RECREATIVE

EUX-BONNES

AU SKI-CLUB

SIMACOURBE

ACCIDENT

FAITES VOTRE PUBLICITE DANS L' "INDEPENDANT"

LE GURS

QUAND NOS BRAVES FOMIERS VONT A L'EXERCICE

Dimanche matin 30 avril, 7 heures du matin, à l'appel de la messe, les foyers conviviaux accoururent des quatre coins de ville. Ils se rendirent tous au stade de la Mairie pour assister à la séance d'exercices.

SALES-DE-BEARN

ETAT CIVIL DU MOIS D'AVRIL 1939

Natalité — Le 2 avril, Annie-Pierre Poulès; le 3 avril, Françoise Bernad; le 5 avril, Anne-Yvonne Barthe; le 20 avril, Albert-Jean Labouze; le 21 avril, Michèle-Pierre-Louise Lopez; le 28 avril, Anne-Sophie Marie-Thérèse Solé.

LA POLICE DU MARCHÉ

Le Maire de la ville d'Orléon, vu la loi municipale du 5 avril 1934, ARRETE :

FÊTES DE L'É.P.S.

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est sous la présidence de M. l'inspecteur d'Académie que s'est déroulée dimanche dernier, 30 avril, la fête de l'É.P.S.

RE-CONCOURS HIPPIQUE RURAL

Il y a aujourd'hui un nouveau feu pour le cheval et l'équitation. Nous y fûmes nombreux, parce que le cheval est le soutien de la justice, le meilleur maître de la plus belle auxiliaire de l'agriculture et de la plus pure de l'élevage.

RE-CONCOURS HIPPIQUE RURAL

Il y a deux hommes que nous rencontrons à toute heure et à tout endroit du camp à croire qu'ils ne dorment ni ne se reposent jamais.

RE-CONCOURS HIPPIQUE RURAL

C'est qu'il s'agit de nourrir et de soigner dix-huit mille hommes en plus que les autres camps de Gurs.

RE-CONCOURS HIPPIQUE RURAL

Le Président, LESCATEREVRES

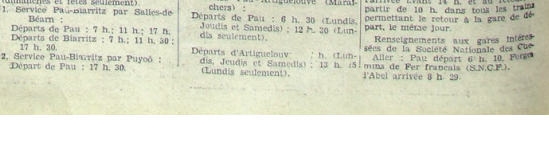
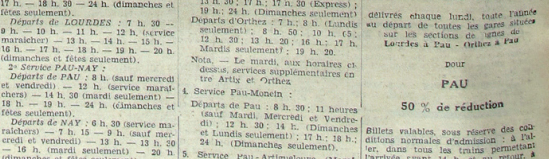
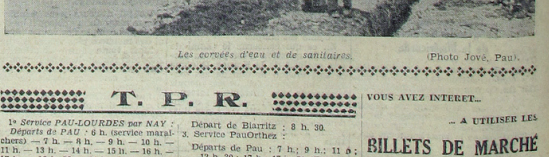
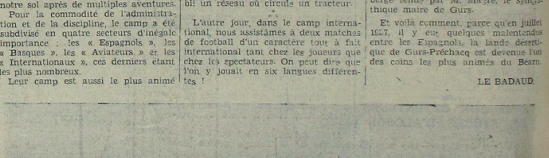
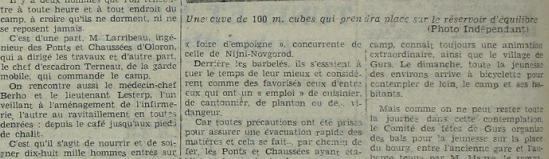
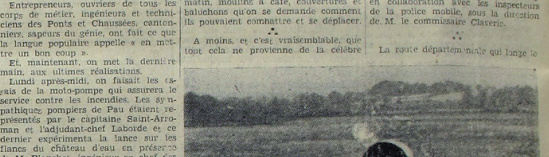
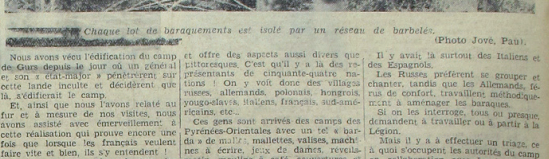
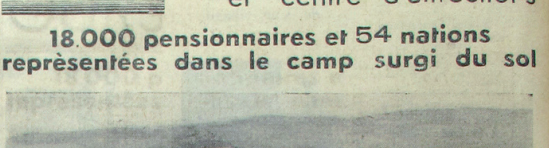
Le Gérant : J. WALLEZ
PAU. — Imprimerie de l'Indépendant

Le port de Gurs

Tous vos colis GRANDS ET PETITS

ENLÈVEMENT ET LIVRAISON A DOMICILE

A PAU : MM. LALANNE et Cie, 9, rue Valéry-Monnet. Téléphone : 2334.
A ORLÉON : M. MARESTIN, rue Navarre, 76. Téléphone : 1140.
A ORTHÈZE : M. MONBEGG (L'V.M. DUVEZIN), 11, rue de la République.
A BÉGNES : M. BÉGNES, rue de la République.
A BÉGNES : M. BÉGNES, rue de la République.



T. P. R.

Le Service PAU-LOURDES par NAY :
Départs de PAU : 8 h. (service mar- chés) — 9 h. — 9 h. 15 — 10 h. — 11 h. — 13 h. — 14 h. — 15 h. — 16 h. — 17 h. — 17 h. 15 — 18 h. — 19 h. (dimanches et fêtes seulement).
Départs de LOURDES : 7 h. 30 — 9 h. — 10 h. — 11 h. — 12 h. (service marchés) — 13 h. — 14 h. — 15 h. — 16 h. — 17 h. — 18 h. — 19 h. — 20 h. (dimanches et fêtes seulement).
Départs de PAU : 8 h. (sauf mercredi et vendredi) — 14 h. 30 (sauf mercredi) — 18 h. — 19 h. — 24 h. (dimanches et fêtes seulement).
Départs de NAY : 6 h. 30 (service mar- chés) — 7 h. 30 — 8 h. (dimanches et fêtes) — 13 h. — 14 h. — 15 h. 30 (dimanches et fêtes seulement) — 20 h. (dimanches et fêtes seulement).
Départs de Pau : 6 h. 30 (Lundi, Jeudi et Samedi) ; 12 h. 30 (Lundi, Jeudi et Samedi) ; 19 h. 30 (Lundi, Jeudi et Samedi) ; 23 h. 15 (Lundi, Jeudi et Samedi).